



## RECUPERATION DU NOM DE JEUNE FILLE

-----  
Par CARRE DE SOIE

Bonjour

je suis mariée depuis de nombreuses années

sans vouloir divorcée, je voudrai utiliser uniquement mon nom de jeune fille

que ce soit sur mes documents d'identité et dans les administrations et banques qui auront besoin de mon identité comment dois-je faire et quel document remplir afin d'utiliser exclusivement mon nom de jeune fille ?

merci pour votre réponse

-----  
Par Tisuisse1

En fait, vous n'avez jamais perdu votre nom patronimique de jeune fille. Le jour de votre mariage Vous êtes passé de Mademoiselle X à Madame Y née X de Madame X épouse Y, c'est tout. Vous conserverez toujours votre nom de famille de jeune fille. Le fait qu'une femme prenne le nom de son mari lorsqu'elle l'épouse n'est qu'un usage, c'est tout.

En conséquence, rien ne vous interdit de faire établir tous vos documents officiel sous votre nom de jeune fille mais il devra figurer aussi la mention de "épouse... (nom de famille de votre mari)".